

Compte rendu de la séance du mercredi 28 septembre 2016

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Gisèle BOUTIN, Cathy LACAS, Suzette BOUTONNET, Gilles DUSSART, Régis JULIEN, Séverine BARBESANT

Absents ayant donné procuration : Serge LAPIERRE à Gisèle BOUTIN, Baptiste LAPEYRE à André ROUX, Anne-Marie CAMPREDON à Régis JULIEN

Absents : Alain MALCLES, Kévin DE CARVALHO, Joséphine ROBERT

Secrétaire de la séance : Marie-Thérèse CHAPELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour : Délibération sur le lissage des taux des taxes locales et délibération sur la signature des conventions pour les animations pendant le temps périscolaire, et de supprimer le point portant sur le financement de l'office du tourisme.

Ces 3 propositions sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire avant de commencer, souhaite faire un rappel sur l'approbation des comptes rendus des conseils municipaux des séances précédentes. Les conseillers sont amenés à approuver la forme du compte rendu dans la mesure où il est fidèle aux propos tenus et aux décisions prises. Par contre on ne peut pas réouvrir à cette occasion les dossiers qui ont déjà été validés.

Néanmoins, toute discussion concernant un point de ces dossiers sera traitée en question diverse.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2016

Approuvé à l'unanimité

2) Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Suite au deuxième avis défavorable et définitif du Comité Technique Paritaire, il faut que le conseil municipal délibère de nouveau pour la diminution des horaires du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, passage de 17h30 à 13h par semaine.

Approuvé à l'unanimité

3) Lissage des taux des taxes locales

Considérant la charte fondatrice et de gouvernance de la commune nouvelle Bédouès-Cocurès, Considérant la délibération « Commune Nouvelle Bédouès-Cocurès » n° DE_029_2015 de Cocurès,

Considérant la délibération « Commune Nouvelle Bédouès-Cocurès » n°320 en date 10/11/2015 de Bédouès,

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une harmonisation progressive des taux d'imposition des taxes locales sur une durée de 12 ans à partir de l'année 2017.

Vote 16 voix POUR

4) Convention pour les animations pendant le temps périscolaire.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour le Temps Périscolaire de l'école, la commune doit signer des conventions avec des associations et des intervenants bénévoles.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions se rapportant aux animations pendant le temps périscolaire.

16 voix POUR

5) Questions diverses

- Commission communale des impôts

- Demande de M. BOIRAL : un courrier a été reçu en début d'année du Conseil Départemental.

Une copie de ce courrier sera envoyée à M. BOIRAL.

- Licence IV : durée de validité 3 ans

- Humidité de l'Eglise : de nouveaux produits existent. Une demande sera faite auprès de Mme DARNAS (Conseil Départemental) pour l'autorisation de ces nouveaux produits

- Bancs : 4 bancs ont été commandés

- Décoration de Noël : quelques achats vont être faits

- Ecole : un diagnostic du radon doit être fait

- ZAD de Cocurès : Les compétences ont été transmises à l'Etablissement Public Foncier. Celui-ci est désormais le maître d'ouvrage. C'est cet établissement qui dorénavant suivra ce dossier.

Séance levée à 21h15

Vu le Maire

Vu la secrétaire de séance